

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2023/07/06-07

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 6 juillet 2023, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel NICOD, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu la délibération n° 2023/04/06-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 6 avril 2023 portant approbation des cadrages d'établissement relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour les diplômes de Licence, Licence professionnelle et Master (M3C), au titre de l'année universitaire 2023/2024,

Considérant le cadrage des M3C intégrant l'utilisation par les usagers des logiciels conversationnels d'intelligence artificielle,

DÉCIDE :

OBJET : Modification des cadrages d'établissement relatifs aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) pour 2023/2024 pour les composantes Pharmacie et Sciences médicales et paramédicales (SMPM)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la modification des cadrages d'établissement relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2023/2024 pour les composantes Pharmacie et Sciences médicales et paramédicales (SMPM).

Ces modifications sont annexées à la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 36

Quorum : 19

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 6 juillet 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte
PHARMACIE	Master	Ingénierie de la santé	Document consolidé niveau 1 à 3 Le cadrage M3C master de niveau 1 devra être actualisé avec la version qui devrait être votée à la CFVU de ce jour Précisions sur les retards et les absences en cours	PHARMACIE_M3C_M_Ingénierie santé_23_24_Niv 1 à 3
PHARMACIE	Diplôme de formation générale (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	Actualisation des modalités d'évaluation de la troisième année (DFGSP 3) en lien avec la modification de la maquette de cette année d'études	PHARMACIE_M3C_DFGSP2_23_24 PHARMACIE_M3C_DFGSP3_23_24
PHARMACIE	Diplôme de formation approfondie (DFA)	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	En quatrième année (DFASP 1), modification, notamment, des modalités d'évaluation pour quelques UE et mise en place d'un bonus "Créativité et entrepreneuriat" En cinquième année (DFASP 2), mise en place au second semestre de la filière industrie d'un choix entre la réalisation d'un stage d'application en industrie ou la réalisation d'un projet entrepreneurial et, pour la filière internat, modification des conditions de validation du premier semestre de cette année d'études (réussite au concours de l'internat et prise d'un poste d'interne) notamment	PHARMACIE_M3C_DFASP1_23_24 PHARMACIE_M3C_DFASP2_23_24
PHARMACIE	Diplôme de docteur d'Etat	3°cycle court	Modification de l'accès à la sixième année filière industrie pour les étudiants issus de la cinquième année filière internat induite par la modification des M3C de la cinquième année	PHARMACIE_M3C_6ème année_23_24
SMPM - Maieutique	Diplôme de formation générale (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences maieutiques (DFGSMa)	Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle qui devrait être votée à la CFVU de ce jour (révision des cadrages M3C L, LP et M). S'assurer que la formulation mentionnée correspond à celle effectivement votée, la modifier le cas échéant	SMPM_DFGSMa_23_24
SMPM - Maieutique	Formation approfondie (FA)	Formation approfondie en sciences maieutiques (FASMa)	Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle qui devrait être votée à la CFVU de ce jour (révision des cadrages M3C L, LP et M). S'assurer que la formulation mentionnée correspond à celle effectivement votée, la modifier le cas échéant	SMPM_FASMa_23_24
SMPM - Médecine	Diplôme de formation générale (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	Indication des UE dans lesquelles des items font partie du programme du service sanitaire Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap" dans la catégorie "Engagement étudiant" En deuxième et en troisième année (DFGSM 2 et DFGSM 3), ajout d'une UE supplémentaire optionnelle "Auto-formation aux pédagogies actives pour les tuteurs - Santé" En troisième année (DFGSM 3), modification de l'UE supplémentaire optionnelle "Médecine des forces armées" en "Santé en milieu militaire" Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle qui devrait être votée à la CFVU de ce jour (révision des cadrages M3C L, LP et M). S'assurer que la formulation mentionnée correspond à celle effectivement votée, la modifier le cas échéant	SMPM_DFGSM2_23_24 SMPM_DFGSM3_23_24
SMPM - Paramédical	Certificat de capacité	Orthoptiste	Modification de la pondération entre les différentes épreuves du contrôle continu et l'épreuve de contrôle terminal dans le cas d'une évaluation combinant ces deux modalités Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap" Pour le passage en année supérieure avec une dette, abaissement du seuil à 55 ECTS minimum acquis, au lieu de 57 Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle qui devrait être votée à la CFVU de ce jour (révision des cadrages M3C L, LP et M). S'assurer que la formulation mentionnée correspond à celle effectivement votée, la modifier le cas échéant	SMPM_CC_Orthoptiste_23_24

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte
SMPM - Paramédical	Diplôme d'Etat	Ergothérapeute	Précisions apportées sur les épreuves à repasser en cas de passage dans l'année supérieure avec une dette ou de redoublement, ainsi que sur le contrat pédagogique individualisé mis en place dans ce dernier cas Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap" Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle qui devrait être votée à la CFVU de ce jour (révision des cadrages M3C L, LP et M). S'assurer que la formulation mentionnée correspond à celle effectivement votée, la modifier le cas échéant	SMPM_DE_Ergothérapeute_23_24
SMPM - Paramédical	Diplôme d'Etat	Pédicure-podologue	Précisions apportées sur les épreuves à repasser en cas de passage dans l'année supérieure avec une dette ou de redoublement notamment Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap" Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle qui devrait être votée à la CFVU de ce jour (révision des cadrages M3C L, LP et M). S'assurer que la formulation mentionnée correspond à celle effectivement votée, la modifier le cas échéant	SMPM_DE_Pédicure Podologue_23_24